



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
*en charge de la fonction publique  
et de la recherche*

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES RESSOURCES HUMAINES  
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU  
GRADE D'ADJOINT D'ÉDUCATION DE CLASSE  
EXCEPTIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

Rédaction d'une note à partir d'un cas pratique ou de l'étude d'un dossier  
en relation avec les fonctions d'adjoint d'éducation.

**Mercredi 19 avril 2017**

**(Durée : 3 heures – coefficient 1)**

Le sujet comporte 9 pages (page de garde incluse).

**Aucun autre document n'est autorisé.**

**Important :**

**Les copies d'examen doivent rester anonymes.**

**Thème : La place des parents d'élèves dans les établissements scolaires**

A partir de ce dossier documentaire, vous rédigerez une note exposant votre vision de la place des parents dans les établissements scolaires et les actions pouvant être mises en place pour susciter et faciliter leur implication. Vous mettrez en évidence le rôle que peuvent et doivent jouer les adjoints d'éducation dans ces actions.

**Document 1 (1 page) :**

**Charte de l'éducation de la Polynésie française - Actualisation 2016 (Extraits)**

**Document 2 (1 page) :**

**Les représentants de parents d'élèves : ce qu'il faut savoir. Publication : 11 Septembre 2016 - [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)**

**Document 3 (1 page) :**

**En 2011, une famille sur trois était insatisfaite de l'aide apportée aux élèves en difficulté au cours du collège. Direction de l'Evaluation du Ministère de l'éducation, note d'information de la prospective et de la performance. N°23. Août 2016.**

**Document 4 (1 page) :**

**Réussir à l'école, ça commence à la maison. *Christine Leroy*. Publié le 15/01/2015 dans le N°267 du magazine Sciences humaines.**

**Document 5 (2 pages) :**

**Les conduites addictives des adolescents polynésiens. Enquête ECAAP 2009. INPES (Extraits)**

**Document 6 (1 page) :**

**Actes et préconisations des Assises de la jeunesse de Polynésie française, Février 2016. (Extraits)**

## **Document 1 :**

### **Charte de l'éducation de la Polynésie française - Actualisation 2016 – Extraits**

#### **Impliquer les familles**

Les parents ou les titulaires de l'autorité parentale, responsables légaux de leurs enfants, sont leurs premiers éducateurs. Ils ont le devoir d'assurer l'éducation de leurs enfants, en partenariat avec l'École, et le droit de choisir leur mode d'éducation dans le respect de l'obligation d'instruction. Les parents accompagnent leurs enfants tout au long de la scolarité.

Ils veillent notamment à leur présence régulière en classe et à l'accomplissement de leurs devoirs d'élèves. Les parents sont membres de la communauté éducative. Ils sont des partenaires permanents et indispensables de l'École.

La relation qui lie la famille à l'École repose sur le principe de coéducation dans le respect réciproque du rôle de chacun. Les parents ont toute leur place dans l'École, dans le respect des valeurs de l'institution scolaire.

Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école, centre, collège et lycée. Les droits à l'information et à l'expression des parents doivent être garantis dans chaque école, centre et établissement.

Les représentants élus des parents d'élèves participent aux conseils d'école, de centre et d'établissement et aux conseils de classe. Les responsables des écoles, des centres et des établissements prennent toutes les mesures nécessaires pour favoriser les activités des associations de parents d'élèves et la participation des parents aux élections.

Le projet d'école, de centre ou d'établissement précise les modalités d'information, d'expression et de participation des parents d'élèves en prévoyant notamment les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'accueil, l'efficacité du dialogue et la transparence des informations.

## **Document 2 :**

**Les représentants de parents d'élèves : ce qu'il faut savoir. Publication : 11 Septembre 2016 - [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)**

Les parents et l'École ont le même objectif : que chaque enfant réussisse sa scolarité.

Quand l'éducation est partagée, il est important d'installer un véritable lien entre les familles et l'école et de construire ensemble une relation de confiance. Dans chaque école, collège et lycée, des parents sont élus chaque année pour être des représentants de parents d'élèves. Ils aident les parents à être mieux informés, à s'exprimer et à participer à la vie de l'école, du collège ou du lycée.

Que vous soyez français ou étranger, vous pouvez voter pour choisir les parents qui vous représenteront ; vous pouvez vous-même être élu.

Les représentants de parents d'élèves peuvent faire partie d'associations qui regroupent des parents d'élèves. Ces associations représentent les intérêts des parents dans les établissements scolaires et dans les différentes instances de l'Éducation nationale. Elles participent à la vie de l'établissement.

Il existe quatre associations principales : FCPE, PEEP, UNAAPE dans l'enseignement public, APEL dans l'enseignement privé.

### Document 3 :

En 2011, une famille sur trois était insatisfaite de l'aide apportée aux élèves en difficulté au cours du collège. Direction de l'Évaluation du Ministère de l'éducation, note d'information de la prospective et de la performance. N°23. Août 2016.

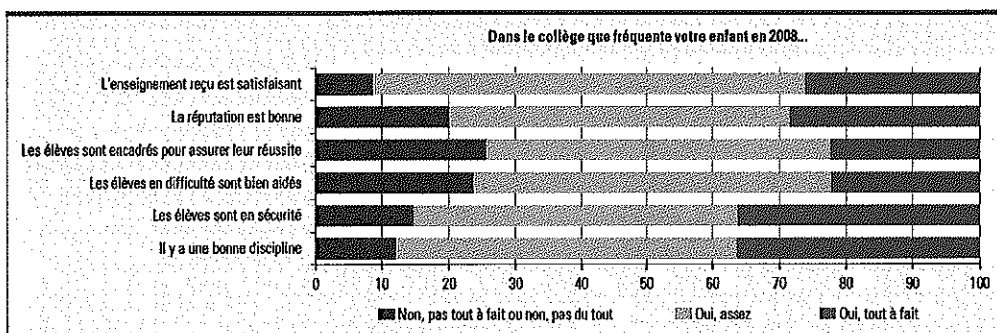
La grande majorité des parents dont l'enfant est entré en sixième en 2007 – plus de huit sur dix en moyenne – porte un jugement positif sur l'établissement fréquenté à la fin de la première année de collège. Les opinions des familles restent largement favorables en fin de collège, mais sont plus contrastées concernant l'aide, l'encadrement et l'enseignement reçu. L'appréciation et les changements d'appréciation apparaissent très liés à la perception par les parents du niveau scolaire de l'enfant. Les jugements des familles diffèrent aussi selon la composition sociale du collège, son classement ou non en Réseau Ambition Réussite (RAR) : plus critiques sur la sécurité et la discipline, les parents dont l'enfant fréquente un collège défavorisé ou classé en RAR apprécient plus favorablement l'aide apportée aux élèves en difficulté ou l'encadrement pédagogique.

(...)

Un an après l'entrée en sixième, la très grande majorité des familles sont satisfaites du collège où est scolarisé leur enfant.

Les familles ont majoritairement une appréciation positive du collège où est scolarisé leur enfant (FIGURE 1). En 2008, en moyenne près de neuf familles sur dix sont satisfaites, dont près d'un tiers très satisfaites, de l'enseignement reçu, de la sécurité ou de la discipline au sein de l'établissement. Et près de 80 % des familles considèrent que l'établissement est assez ou tout à fait satisfaisant concernant sa réputation, l'encadrement ou l'aide apportée aux élèves en difficulté. Le jugement porté par les familles se dégrade légèrement entre 2008 et 2011 : la part de familles exprimant des avis négatifs sur l'établissement augmente durant cette période. Mais les évolutions diffèrent selon le type d'appréciations

1 – Appréciation du collège en 2008 selon les réponses aux Items (en %)

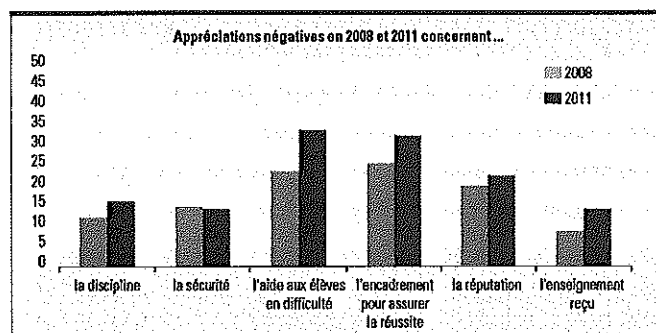


Lecture : 84 % des familles jugent que la discipline est assez ou tout à fait assurée dans le collège de leur enfant (première année de collège, année scolaire 2007-2008).  
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves entrés en sixième en 2007.

Source : MENESR-DEPP, Panel 2007.

(FIGURE 2) : la hausse des appréciations négatives concerne essentiellement l'aide apportée aux élèves en difficulté, l'encadrement et l'enseignement reçu. En 2008, 24 % des familles expriment leur insatisfaction quant à l'aide apportée aux élèves en difficulté ; trois ans tard, elles sont 34 % dans ce cas. Cette évolution n'est pas liée au milieu social de l'élève, ni au type d'établissement fréquenté (secteur privé ou public, classé en éducation prioritaire ou non) mais tient en partie à la scolarité de l'élève. Les familles qui considèrent que leur enfant a de grosses difficultés scolaires en 2011 sont plus fréquemment passées au cours du collège à une appréciation négative sur l'aide et l'encadrement. Elles sont près d'une sur deux dans ce cas, contre un peu plus d'un quart parmi l'ensemble des familles.

2 – Évolution des appréciations négatives entre 2008 et 2011 (en %)



Lecture : 12 % des familles jugent que la discipline n'est pas du tout ou pas tout à fait assurée au sein du collège de leur enfant en 2008 contre 16 % en 2011.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves entrés en sixième en 2007.

Source : MENESR-DEPP, Panel 2007.

#### **Document 4 :**

Réussir à l'école, ça commence à la maison. *Christine Leroy*. Publié le 15/01/2015 dans le N°267 du magazine Sciences humaines.

Quelle est l'influence de l'éducation familiale sur les premiers apprentissages à l'école maternelle ? Pour répondre à cette question, deux chercheurs\* ont mené une étude empirique qui porte sur 300 parents et leurs enfants scolarisés en dernière année de maternelle. Les apprentissages premiers des enfants (numérative, littéracie et apprentissages transversaux) ont été évalués et des questionnaires adressés aux parents ont permis de recueillir des informations concernant leurs aspirations, valeurs et pratiques éducatives.

Les analyses montrent d'abord que ce sont les milieux sociaux les plus aisés qui adoptent les pratiques les plus en phase avec les exigences scolaires, ce qui explique – en partie – la meilleure réussite de leurs enfants. Plus souvent que les autres, ces familles ont des aspirations élevées pour leur enfant ; plus que les autres, elles soutiennent et encouragent son autonomie (curiosité intellectuelle, esprit critique...), tout en étant exigeantes sur le respect des règles de la vie quotidienne. Enfin, elles se distinguent par la diversité des pratiques éducatives et culturelles, et l'importance accordée aux apprentissages premiers via des activités « non formelles », basées sur le plaisir : dans le domaine de l'écrit par exemple, la découverte d'albums de jeunesse ou la fréquentation de bibliothèques. La reproduction des méthodes « scolaires », par exemple l'apprentissage des chiffres et des lettres, aurait bien moins d'impact sur les performances scolaires que ces activités « non formelles ».

Ces résultats pourraient sans doute utilement contribuer, à la façon des « *parenting program* », à la conception et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement, notamment auprès des parents dont le statut socioéconomique est le plus fragile.

\***Youssef Tazouti et Annette Jarlégan**, « Socio-economic status, parenting practices and early learning at French kindergartens », *International Journal of Early Years Education*, vol. XXII, n° 3, 2014.

## Document 5 :

### Les conduites addictives des adolescents polynésiens. Enquête ECAAP 2009. INPES (Extraits)

#### Entourage familial- Situation matrimoniale des parents

Pour 71,7 % des jeunes Polynésiens, les parents vivent ensemble, pour 22,5 %, ils sont séparés et pour 5,5 %, l'un des deux est décédé. Ces chiffres sont comparables à ceux observés en 1999, même si la proportion de parents séparés apparaît en augmentation (14 % en 1999). Du point de vue de la structure de leur foyer, 63,0 % des adolescents vivent avec leurs deux parents, 18,7 % avec leur père ou leur mère, 5,2 % avec des parents adoptifs, 12,0 % avec leurs grands-parents, tandis que 5,8 % vivent avec une ou plusieurs personnes autres que les personnes citées ci-dessus (ex : conjoints, tuteurs, amis...) et que 5,6 % vivent dans un foyer, un pensionnat...

Ces résultats sont eux aussi comparables à ceux observés en 1999 : 63 % des élèves vivaient alors avec leurs deux parents, 15 % avec l'un des deux, 5 % avec des parents adoptifs, et 6 % vivaient dans un foyer ou un pensionnat.

Par ailleurs, 22,4 % vivent avec moins de trois personnes à la maison, 37,2 % avec quatre à cinq personnes et 40,4 % avec plus de cinq personnes. En termes de fratrie, seuls 10,3 % n'ont ni frère ni sœur, 26,8 % en ont un ou une, 40,4 % en ont deux ou trois, 14,6 % en ont quatre ou cinq et 7,9 % en ont au moins six.

#### Activité professionnelle des parents

Pour la grande majorité des élèves (85,1 %), au moins un des parents a une activité professionnelle régulière, tandis que pour 5,0 %, aucun ne travaille [tableau VI].

**TABLEAU VI**

#### Activité professionnelle des parents (en pourcentage)

	Oui, régulièrement	Oui, de temps en temps	Non	Retraité	Pas de père/mère
Père actif	73,1	9,3	6,2	8,4	3,0
Mère active	56,2	12,4	25,8	4,3	1,2
Au moins un parent actif	85,1	7,1	5,0	2,5	0,3

#### Désir d'information en éducation pour la santé

Une question sur le désir d'information a été posée, proposant deux réponses possibles pour isoler les thèmes sur lesquels les jeunes souhaitaient en priorité recevoir de l'information. Sur l'ensemble des jeunes Polynésiens interrogés, les sujets d'éducation à la santé qui suscitent la plus forte demande d'information sont la sexualité (29,3 %), l'estime de soi (28,4 %), l'alimentation (26,0 %) et la gestion du stress (21,2 %).

Toutefois, cette demande d'information varie très sensiblement suivant l'âge des élèves et donc aussi suivant leur classe [tableau II].

**TABLEAU II**

#### Sujets de santé sur lesquels les Jeunes Polynésiens souhaiteraient le plus être informés, selon l'âge (en pourcentage)

	10-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17-18 ans	19 ans et plus	Total	p-value
Sexualité	10,6	25,7	36,1	36,2	30,3	29,3	***
Estime de soi	21,3	24,7	28,0	33,2	39,9	28,4	***
Alimentation	33,8	29,3	21,3	23,5	25,4	26,0	***
Gestion du stress	17,0	17,7	21,1	24,2	30,9	21,2	***
Hygiène	19,6	15,1	11,2	10,7	12,0	13,4	***
Comment faire face à l'influence des autres	11,9	9,6	11,4	13,5	10,7	11,4	ns
Papa	9,3	14,6	12,2	9,1	6,0	11,2	***
Alcool	8,5	11,4	11,5	10,1	7,5	10,4	ns
Autres drogues	5,1	8,4	8,8	10,7	9,5	8,6	**
Tobac	4,7	6,1	5,1	4,4	4,6	5,1	ns
Autres <sup>a</sup>	2,5	2,8	1,7	1,0	1,3	1,9	*
Aucun	16,4	9,2	9,3	6,8	5,0	9,4	***

\* : p<0,05; \*\* : p<0,01; \*\*\* : p<0,001; ns : non significatif.

a. Les demandes concernant d'autres thèmes que ceux proposés font référence en partie à une demande d'information sur les maladies, le choix d'un métier...

## Document 5 :

(...)

### Qui doit dispenser cette information ?

Les parents (cités par 28,8 %), puis le médecin (19,2 %) et les pairs (11,6 %) apparaissent comme les interlocuteurs les plus attendus pour divulguer l'information [tableau III]. Les élèves les plus jeunes semblent de loin les plus en demande par rapport à leurs parents (50,3 % parmi les 10-12 ans, 23,6 % parmi les 15-16 ans, 12,2 % chez les plus de 19 ans) tandis qu'avec l'avancée en âge, le médecin devient l'acteur relais le plus attendu, notamment après 15 ans (plus d'un quart des élèves polynésiens de plus de 17 ans le citent). Il convient de noter que, quel que soit l'âge, les enseignants, l'infirmière ou l'assistante sociale scolaires sont très peu cités (moins de 6 % dans l'ensemble) ; un quart des jeunes ne savent par ailleurs pas répondre à cette question. Le tiers des interlocuteurs attendus reste le même, quels que soient les thèmes hormis pour la sexualité où le médecin prend le pas (25,8 %) sur les parents (19,9 %) [tableaux IV, V et VI].

TABLEAU III

Interlocuteur privilégié pour dispenser des informations en matière de santé, selon l'âge (en pourcentage)

	10-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17-18 ans	19 ans et plus	Ensemble
Tes parents, ta famille	50,3	37,4	23,6	17,9	12,2	28,8
Un médecin, une infirmière, un psychologue	14,1	14,6	19,1	24,5	28,3	19,2
Des jeunes de ton âge	5,5	10,3	13,2	14,6	12,9	11,6
L'infirmière ou l'assistante sociale scolaire	3,4	5,2	7,0	6,5	6,6	5,9
Un professeur	2,5	4,9	3,7	6,0	5,6	4,5
Un animateur, un éducateur	1,2	2,2	4,7	4,6	4,7	3,5
Un membre de l'Église	9,9	1,9	1,5	1,2	1,7	1,4
Ne sait pas	22,0	23,5	27,3	24,6	27,9	25,0

TABLEAU IV

Interlocuteur privilégié pour dispenser des informations sur le tabac, l'alcool, le paka ou les autres drogues, selon l'âge (en pourcentage)

	10-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17-18 ans	19 ans et plus	Ensemble
Tes parents, ta famille	37,2	32,9	24,9	19,9	15,4	26,8
Un médecin, une infirmière, un psychologue	22,7	19,8	18,8	24,1	29,3	21,4
Des jeunes de ton âge	9,4	13,2	14,6	13,5	16,4	13,5
L'infirmière ou l'assistante sociale scolaire	7,0	6,6	10,3	10,5	9,1	8,6
Un professeur	6,0	7,7	3,9	9,1	8,2	6,7
Un animateur, un éducateur	1,0	4,0	4,8	4,4	6,3	4,2
Un membre de l'Église	2,0	2,4	1,4	0,9	1,9	1,7
Ne sait pas	14,7	13,4	21,3	17,5	13,4	16,9

TABLEAU V

Interlocuteur privilégié pour dispenser des informations sur la sexualité, selon l'âge (en pourcentage)

	10-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17-18 ans	19 ans et plus	Ensemble
Tes parents, ta famille	42,8	24,8	17,0	17,9	11,7	19,9
Un médecin, une infirmière, un psychologue	26,4	16,1	26,3	32,7	30,0	25,9
Des jeunes de ton âge	5,3	14,9	15,7	11,7	13,3	13,7
L'infirmière ou l'assistante sociale scolaire	5,5	6,0	9,6	6,7	15,1	8,8
Un professeur	0,0	8,2	2,9	6,9	2,0	5,0
Un animateur, un éducateur	1,7	3,6	4,9	3,5	4,7	4,1
Un membre de l'Église	2,0	2,5	1,1	0,3	0,8	1,2
Ne sait pas	16,3	21,9	22,5	20,4	22,4	21,5

TABLEAU VI

Interlocuteur privilégié pour dispenser des informations sur l'alimentation, selon l'âge (en pourcentage)

	10-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17-18 ans	19 ans et plus	Ensemble
Tes parents, ta famille	56,8	47,3	28,5	18,2	10,3	35,9
Un médecin, une infirmière, un psychologue	18,1	14,7	20,4	29,7	31,5	21,0
Des jeunes de ton âge	2,3	6,2	9,5	13,0	10,9	7,9
L'infirmière ou l'assistante sociale scolaire	2,1	4,7	8,3	5,0	6,8	5,3
Un professeur	2,8	5,1	3,0	8,5	5,9	4,9
Un animateur, un éducateur	0,6	2,3	6,0	5,3	7,4	3,9
Un membre de l'Église	0,6	1,4	1,5	1,1	1,8	1,3
Ne sait pas	16,8	18,3	22,8	19,2	25,4	19,9



## Document 6 :

Actes et préconisations des Assises de la jeunesse de Polynésie française, Février 2016. (Extraits)

### Préconisations des jeunes dans le domaine de la famille :

Famille	<p><b><u>Dans les familles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rappeler les droits et les <b>devoirs</b> des enfants et des parents</li><li>- Que les familles soient sensibilisées aux valeurs universelles : le respect, la tolérance...</li><li>- Des moments en famille à instaurer</li><li>- Savoir repérer et détecter quand quelque chose semble ne pas aller chez les jeunes</li><li>- Donner des lignes directrices claires pour les parents (qu'ils ne soient pas perdus), des savoirs communs dans chaque famille</li></ul> <p><b><u>Dans les quartiers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Plus de maisons de quartiers dans les communes pour éviter l'errance des jeunes</li><li>- Un conseil de famille et des groupes de paroles dans les familles, les quartiers, les mairies pour les parents et les enfants</li><li>- Des éducateurs formés sensibilisent dans chaque commune et surtout dans les quartiers prioritaires</li></ul> <p><b><u>Au niveau des institutions :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une journée de la famille fixée sur le calendrier pour relier l'enfant et le parent. Faire un rassemblement parents – enfants (assises de la famille ?) avec des professionnels spécialisés voire instituer un jour férié « Journée de la famille »</li><li>- Une école des parents : Education des parents, conférence et formation pour les parents (gestion du budget...)</li><li>- Que des personnes sur le terrain (quartier) soient formées pour répondre à leurs questions et leurs attentes</li><li>- Identifier des personnes et des endroits où trouver des informations et des personnes ressources à qui parler (lever les tabous : handicap, homosexualité,...)</li><li>- Religion – famille – institutions – gouvernement doivent avoir le même discours</li><li>- Accompagner les parents dans toutes les démarches administratives pour éviter qu'ils ne soient fragilisés</li><li>- Prévoir des activités pour les familles à faire en commun</li><li>- Créer des structures d'accueil pour les familles</li><li>- Rehausser la dotation budgétaire en faveur des institutions et structures d'enseignements, subvention aux associations</li><li>- Faire de la prévention contre les violences sexuelles dans les familles</li><li>- Sensibiliser les parents à donner une éducation non sexiste aux enfants pour éviter toute discrimination entre frères et sœurs (partage de terres, héritage...)</li><li>- Etre à l'écoute de toutes les familles (pas uniquement celles qui sont en difficulté...)</li><li>- Diffuser des spots télévisés sur la famille, l'idéal de la famille</li></ul>
---------	--